

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- le règlement **AO-552** intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles par année civique pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et d'ajouter, jusqu'au 30 septembre 2022, un mode d'attribution des permis journaliers gratuits accessibles aux Centre de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 8 avril 2022

La Secrétaire de l'arrondissement substitut,

Guerda Philistin

